

Assurance de la qualité

Est-ce que j'exerce la profession infirmière?



COLLEGE OF NURSES
OF ONTARIO
ORDRE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

L'EXCELLENCE EN SOINS

Introduction

Toute personne qui souhaite exercer la profession infirmière en Ontario doit s'inscrire à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. La présente fiche énonce les facteurs qui vous permettront de déterminer si vous exercez la profession.

Aux termes de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*, tous les ordres professionnels doivent se doter de programmes qui aident leurs membres à maintenir leurs compétences. Le Programme d'assurance de la qualité (PAQ) est l'un des moyens par lesquels l'Ordre satisfait à cette exigence.

Le PAQ comporte deux volets :

1. L'Exercice réfléchi
 - Toutes les infirmières¹, actives et inactives, sont tenues de participer à l'Exercice réfléchi.
 - L'Ordre reconnaît toutefois qu'il n'est pas nécessairement pertinent pour tous les membres inactifs d'effectuer toutes les étapes de l'Exercice réfléchi.
2. L'Examen de l'exercice
 - La participation à ce volet est obligatoire pour les infirmières actives que l'Ordre sélectionne au hasard.

Est-ce que j'exerce la profession infirmière?

Pour le savoir, remplissez le questionnaire ci-dessous. Remplissez chacune des parties dans l'Ordre. Cochez toutes les cases qui s'appliquent à votre situation.

1^{re} partie

Cochez l'énoncé qui s'applique à l'emploi que vous occupez actuellement en Ontario.

- J'applique mes connaissances et mes compétences en soins infirmiers ainsi que mon jugement professionnel.
- J'exerce un effet direct ou indirect sur un consommateur de soins de santé.

Nombre de cases cochées _____

2^e partie

Réfléchissez à vos activités. Indiquez toutes celles que vous effectuez.

L'évaluation :

- des besoins en matière de soins de santé des clients (physiques, affectifs, psychosociaux et spirituels),
- des ressources nécessaires à la prestation de services de santé (la dotation et l'équipement, par ex.),
- de la prestation de soins infirmiers compétents et conformes aux normes de sécurité et de déontologie;
- des besoins en matière de soins de santé de particuliers, de groupes, de collectivités ou de populations,
- du contexte dans lequel évoluent les infirmières (les lieux de travail),
- des répercussions des politiques sur les soins infirmiers.

La planification :

- analyser les résultats de l'évaluation de l'état d'un client,
- choisir les services, les traitements, la catégorie de prestataires ou l'équipement,
- analyser les obstacles à la prestation de soins infirmiers.

L'intervention :

- pratiquer une intervention thérapeutique (y compris les thérapies complémentaires),
- sensibiliser et faire la promotion de la santé (y compris le counselling),
- communiquer avec les clients, les familles ou la collectivité,
- donner des conseils professionnels,
- collaborer avec des prestataires de soins,
- influencer directement ou indirectement l'exercice d'autres prestataires de soins ou la teneur des politiques sur la profession infirmière

¹ Le féminin est employé sans préjudice et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

- gérer les ressources (ex. : personnel, installations, équipement),
- élaborer des ressources éducatives à l'intention de collègues infirmières ou d'autres prestataires.

L'évaluation des résultats des soins :

- interpréter les dossiers des clients,
- observer les résultats et les noter aux dossiers.

Autres :

- recourir à des produits (fournitures médicales, par ex.) ou à des processus (assurance de la qualité, gestion de la charge de travail, par ex.) reliés à la santé,
- élaboration ou appliquer des programmes d'éducation sanitaire en faisant appel à vos connaissances et vos compétences infirmières ainsi qu'à votre jugement professionnel,
- pratiquer des interventions reliées à la santé,
- recueillir des données en matière de santé,
- avoir accès à des renseignements confidentiels sur des clients,
- interagir avec des personnes qui se fient à vos connaissances et à vos aptitudes d'infirmière.

Nombre de cases cochées _____

3^e partie

Indiquez votre milieu de travail. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

- hôpital de soins actifs; centre de santé mentale et de toxicomanie/hôpital psychiatrique; hôpital de soins continus complexes/de réadaptation; autre hôpital
- établissement de soins prolongés; maison de soins infirmiers; foyer pour personnes âgées; maison de retraite
- centre d'accès aux soins communautaires; centre de santé communautaire; services communautaires de santé mentale; hospice; agence d'infirmières visiteuses/de placement; cabinet de médecin; bureau de santé publique; école; foyer de groupe; travail de rue
- travail autonome; organisme de consultation en soins de santé; colonie de vacances; services de santé et sécurité au travail; industrie; compagnie d'assurances;

compagnie pharmaceutique ou de fournitures médicales

- enseignement (soins de santé/soins infirmiers); organisme de recherche en soins de santé
- organisme gouvernemental axé sur la santé; organisme de services sociaux; regroupement d'infirmières (syndicat, association professionnelle, ordre professionnel)

Nombre de cases cochées _____

Faites le total des cases cochées dans chaque partie.

1^{re} partie : _____

2^e partie : _____

3^e partie : _____

J'ai coché au moins une case dans chaque partie :

OUI

Vous exercez la profession infirmière et, à ce titre, devez effectuer l'Exercice réfléchi. L'Ordre pourrait également vous sélectionner pour participer à l'Examen de l'exercice.

NON

Vous n'exercez pas la profession infirmière. L'Ordre s'attend à ce que les infirmières inactives qui ont conservé leur inscription se tiennent au courant de l'évolution de la profession en Ontario. En tant qu'infirmière inactive inscrite à l'Ordre, vous devez, dans le cadre de l'Exercice réfléchi, suivre l'évolution de la profession en Ontario en lisant, par exemple, *L'excellence* ou des revues spécialisées en sciences infirmières. Vous êtes exemptée de l'Examen de l'exercice.

Renseignements

Pour en savoir plus à ce sujet, s'adresser à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario :

Courriel : cno@cnomail.org

Téléphone : 416 928-0900

Sans frais en Ontario : 1 800 387-5526

Télécopieur : 416 928-6507

Téléco-Presto : 416 963-7502

Téléco-Presto sans frais en Ontario : 1 877 963-7502

Site Web : www.cno.org